

EN CAS D'ACCIDENT

Je suis **licencié** BAC

Faire une déclaration d'accident dans les **5 jours** auprès d'AIAC Courtage (interlocuteur privilégié des licenciés FFBaD)

https://federation-sport.aiac.fr/declaration/declarationSinistre.aspx?fkFed=FFBAD5412JT9

Informations à fournir :

Nom du Club: BADMINTON ASSOCIATION CORNEBARRIEU

N° Affiliation du Club : OCCL.31.95.007

Adresse mail Club: contactbad.cornebarrieu@gmail.com

INFOS UTILES

La FFBaD a souscrit un contrat d'assurance auprès de GENERALI pour le compte des licenciés, Voici le site avec tous les détails:

https://www.ffbad.org/pratiquer-se-licencier-assurance

Une assurance FFBAD pour les licenciés en cas de blessure...?

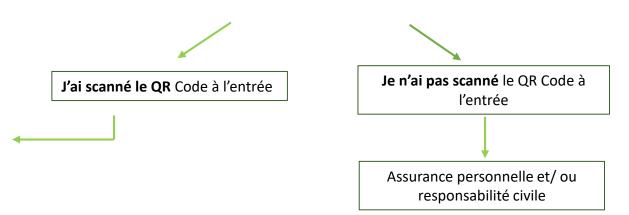
Tous les licenciés FFBaD disposent d'une assurance Generali, incluse dans le prix de l'adhésion lors de la souscription. Ci-dessous quelques informations et comment en bénéficier.

Pour qui ? Cette assurance protège des risques corporels, les membres licenciés de la FFBaD, y compris les arbitres, juges et dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour quoi ? Cette assurance prends en charge une partie des conséquences corporelles d'un accident dont l'Assuré serait victime :

- au cours de ses activités au sein de son club affilié FFBaD, y compris le trajet aller et retour entre le domicile et le lieu de ses activités, les déplacements collectifs par tous moyens, y compris les lignes aériennes régulières.
- à <u>l'occasion de la pratique du Badminton</u> Par exemples : accident de voiture au retour d'un entrainement ou blessure pendant la pratique (entrainement, tournois, jeu libre), etc..

Je ne suis **pas licencié** BAC



Pour les **Mineurs**

Les parents d'un mineur ayant été victime d'un accident durant les cours encadrés par notre entraîneur, **seront avertis par téléphone** (numéro qu'ils auront communiqué en début d'année).

Il est essentiel que les parents soient joignables durant ces séances.